

|                                                                                   |                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | <b>Séance publique du 23 octobre 2020</b>                                         | <b>N° 2020-358</b>  |

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN  
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS  
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45  
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                   |                                                                                                |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>Conseil du 23 octobre 2020</b>                                                              | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | Direction ressources et ingénierie financière<br><br><b>Service dette et partenariat privé</b> | <b>N° 2020-358</b>  |

---

**BEGLES - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition dans le cadre d'une VEFA de 14 logements collectifs locatifs, sis, opération "Les Carrelets de l'Estey", avenue Jeanne d'Arc et Allée des Cheminots - Emprunts d'un montant total de 1 747 891 euros des types PLAI, PLUS, PLS, PHB 2.0 et BOOSTER auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

---

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Domofrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts des types Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS), Prêt locatif social (PLS), prêt de soutien à la production BOOSTER et prêt haut de bilan bonifié de deuxième génération (PHB 2.0), d'un montant global de 1 747 891 euros contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ces emprunts sont destinés à financer la charge foncière et la construction, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 14 logements collectifs locatifs, sis, opération « Les Carrelets de l'Estey », avenue Jeanne d'Arc et Allée des Cheminots sur la commune de Bègles.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article 2298 du Code civil,

**VU** la délibération n° 2013/0345 du 31 mai 2013, reçue à la préfecture de la Gironde le 7 juin 2013, relative au nouveau dispositif de garantie des prêts accordés par la Caisse des dépôts et consignations,

**VU** la décision de financement numéro 20193306300177 du 31 décembre 2019 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,

**VU** le contrat de prêt n° 112108, ligne 5380544 de 148 840 € (PLAI foncier), ligne 5380543 de 134 562 € (PLAI), ligne 5380545 de 359 481 € (PLUS foncier), ligne 5380546 de 534 109 € (PLUS), ligne 5380548 de 97 006 € (PLS), ligne 5380551 de 73 986 € (complémentaire au PLS), ligne 5380547 de 98 907 € (PLS foncier), ligne 5380550 de 210 000 € (Prêt BOOSTER) et ligne 5380549 de 91 000 € (PHB 2.0), ci-annexé, signé le 22 juillet 2020 par la Caisse des dépôts et consignations, le prêteur, et le 27 juillet 2020 par la SA

d'HLM Domofrance, l'emprunteur,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande précitée, formulée par la société anonyme d'habitations à loyer modéré Domofrance s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvée par la délibération n° 2017/838 du 22 décembre 2017, reçue à la préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017, et annexée à ladite délibération,

## **DECIDE**

**Article 1 :** d'accorder sa garantie à la SA d'HLM Domofrance à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n° 112108, ligne 5380544 de 148 840 € (PLAI foncier), ligne 5380543 de 134 562 € (PLAI), ligne 5380545 de 359 481 € (PLUS foncier), ligne 5380546 de 534 109 € (PLUS), ligne 5380548 de 97 006 € (PLS), ligne 5380551 de 73 986 € (complémentaire au PLS), ligne 5380547 de 98 907 € (PLS foncier), ligne 5380550 de 210 000 € (Prêt BOOSTER) et ligne 5380549 de 91 000 € (PHB 2.0), joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts sont destinés à financer la charge foncière et la construction, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 14 logements collectifs locatifs, sis, opération « Les Carrelets de l'Estey », avenue Jeanne d'Arc et Allée des Cheminots sur la commune de Bègles, selon les caractéristiques financières des prêts et aux charges et conditions dudit contrat,

**Article 2 :** d'accorder sa garantie pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

**Article 3 :** de s'engager, au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

**Article 4 :** de s'engager, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

**Article 5 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de garantie et les éventuels avenants à intervenir avec la SA d'HLM Domofrance.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

|                                                    |                           |
|----------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :<br/>27 OCTOBRE 2020</b> | Pour expédition conforme, |
| <b>PUBLIÉ LE :<br/>27 OCTOBRE 2020</b>             | la Vice-présidente,       |
|                                                    | Madame Véronique FERREIRA |